



**Vincent DOLLMANN**  
Archevêque de Cambrai

## DECRET D'ERECTION D'UN SANCTUAIRE DIOCESAIN ad experimentum

- Considérant que la Chapelle jouxtant l'église sise à Curgies en notre diocèse, est un lieu de prières à Sainte Rita où « grâces et miracles » se réalisent et ce depuis l'année 1940 ;
- Considérant que, tous les ans, un pèlerinage sous forme de neuvaine est organisé du dimanche précédant le 22 mai, date de la fête de Sainte Rita, au dimanche suivant ;
- Considérant qu'il nous est cher de promouvoir le bien spirituel des fidèles très attachés à ce lieu ;
- Considérant les canons CIC 1983 / 530 §6, 556 à 563, 1230 et 1232 à 1234 ;

### DECRETONS

que

- La chapelle dédiée à Sainte Rita de Curgies est promue au rang de **Sanctuaire Diocésain** ;
- La chapelle et les annexes porteront le nom de « **Sanctuaire Sainte Rita de Curgies** » ;
- Ce décret est attribué *ad experimentum* pour une période d'une année pendant laquelle les statuts devront être réalisés et approuvés ;
- Le doyen du doyenné des Marches du Hainaut, sous l'autorité de l'Ordinaire du lieu, assurera la charge de recteur du sanctuaire.

Donné à Cambrai, en la fête de Sainte Rita, le 22 mai 2022

Pierre FLEGO

Chancelier

par mandement de Mgr l'Archevêque

✠ Vincent DOLLMANN  
Archevêque